

PROCESSUS D'INTERVENTION DU PAE

(SITUATION D'URGENCE)

Le RTC met en application un nouveau service offert par le PAE lors d'une situation d'urgence survenu à un ou une chauffeur(e) sur la route; suite à une agression ou un autre évènement jugé sérieux. Afin de faciliter l'application de cette intervention nous présentons le processus d'intervention qui suit :

Suite à une demande d'aide par le chauffeur au contrôle :

1. L'inspecteur est le premier intervenant à se présenter sur les lieux;
2. Si c'est une agression, l'inspecteur prend la décision de relever ou non le chauffeur en tenant compte des critères suivants :
 - Agression avec contacts;
 - Coups physiques portés;
 - Coups physiques avec objet;
 - Menace de mort ou blessures sévères;
3. Pour tout autre évènement; la décision de relever se prend suite aux discussions avec le ou la chauffeur(e);
4. L'inspecteur appelle directement le PAE (# 1-800-361-2433) ;
5. La responsable au PAE parle directement avec le ou la chauffeur (e);
6. La personne du PAE reparle avec l'inspecteur pour communiquer la décision et si nécessaire fixer le lieu de rencontre avec le ou la chauffeur (e).